



L'HABITAT INCLUSIF

Levier d'accompagnement à une logique domiciliaire inscrite dans les territoires

PROJET D'EXPÉRIMENTATION, POURQUOI PAS VOUS !

ADERE LAURA accompagne la réflexion et facilite l'expérimentation de projets d'habitats inclusifs de ses adhérents.

Pourquoi ?

Centrale de Référencement Associative engagée dans la mise en œuvre de coopérations favorisant les économies d'échelles et créations de valeurs, ADERE LAURA souhaite à présent s'associer à ses adhérents pour construire de **nouvelles solidarités**, agissant pleinement sur le rayonnement socio-économique responsable et la résilience de chacun.

A ce titre, elle engage aujourd'hui une grande expérimentation sur la question de **l'habitat inclusif comme levier d'accompagnement** à une logique domiciliaire, qui vient dynamiser l'écosystème local et son territoire.

Accompagnés par **Ti'Hameau**, acteur de l'habitat inclusif ayant concrétisé de façon innovante et solide **une trentaine de projets sur l'ensemble du territoire national**, nous vous proposons, en tant qu'adhérent ADERE LAURA, de vous **accompagner concrètement dans le développement/la modélisation de votre solution d'habitat inclusif**.



Comment ?

Nous allons procéder en 2 étapes, dès le premier trimestre 2023 :

1^{ÈRE} ÉTAPE : FÉVRIER À JUIN 2023

► Février à Mars 2023

Identification des besoins et des projets en matière d'habitats inclusifs (ou à vocation inclusive) sur la base de critères précis (niveau d'avancement en cours, localisation...) et appel à manifestation d'intérêt auprès des adhérents ADERE LAURA.

► Avril 2023

Présélection de 6 projets.

► Mai et Juin 2023

Organisation d'une journée de diagnostic, par Ti'hameau, au sein des structures sélectionnées.

L'ensemble des éléments de diagnostics et préconisations sera communiqués aux structures concernées.

2^{ÈME} ÉTAPE : À PARTIR DE SEPTEMBRE 2023

Un comité constitué de membres administrateurs ADERE LAURA et de notre partenaire Ti'Hameau sélectionnera 3 projets, en vue d'un accompagnement opérationnel à la réalisation : cahier des charges, budget et recherche de financement, partenariats locaux, plan de mise en œuvre...

Les conditions financières de l'accompagnement seront définies prochainement (d'ici mai 2023)

Et ensuite ?

Chaque opération réalisée doit pouvoir permettre de nourrir la réflexion et **une synthèse sera proposée à l'ensemble des adhérents**, bénéficiant ainsi d'un transfert de connaissances acquises sur le terrain, et pouvant **inspirer de nouvelles réalisations**.

ADERE LAURA s'engage aussi à étudier toutes les propositions pouvant émaner de cette première expérimentation.

Pour tout renseignement, contactez nous :
laura@adere.fr - 04.43.97.06.71

Inscrivez-vous ici

date limite : le 15 mars 2023

